



Les accompagnateurs (trices)

Une membre Cyclopétards peut être accompagnée lors d'une sortie encadrée de fin de semaine. Les accompagnateurs (trices) sont acceptés aux sorties encadrées de fin de semaine sous certaines conditions :

- Un seul accompagnateur (trice) est permis par membre Cyclopétards
- L'accompagnateur (trice) doit défrayer le coût de 35\$. Ce montant reflète le coût d'adhésion au club et permet de participer à titre d'accompagnateur (trice). Il vise à couvrir les frais de gestion du club. C'est aussi un geste promouvant la mission première de l'OBNL qui est d'encourager et de soutenir les femmes à pratiquer le cyclisme de route ;
- L'accompagnateur (trice) doit défrayer les frais via l'onglet « accompagnateurs » sur la plate-forme de paiement du club.
- L'accompagnateur (trice) ne devient pas automatiquement membre en règle des Cyclopétards. Pour devenir membre en règle du réseau Les Cyclopétards, la membre doit s'inscrire durant la période d'inscription et se procurer un maillot à l'effigie de Les Cyclopétards.
- Seules les femmes peuvent devenir membre en règle de Les Cyclopétards.
- L'accompagnateur (trice) ne peut se prévaloir des rabais exclusifs aux membres du club, ni participer aux tirages de prix de présence lors des sorties ;
- L'accompagnateur (trice) ne peut assister aux entraînements de semaine, ni assister aux ateliers/entraînements ;
- Les responsables de région ou les membres du CA se réservent le droit de refuser l'accompagnateur (trice) à participer à une sortie encadrée ;
- Il est de la responsabilité de la membre Cyclopétards de s'assurer que son accompagnateur (trice) sache comment rouler en peloton. Si la sécurité du peloton est compromise, la membre du CA, la responsable de région ou l'encadreuse se réserve le droit de refuser l'accès à l'accompagnateur (trice) ;
- L'accompagnateur (trice) doit rouler avec la membre qu'il accompagne durant toute la sortie encadrée. Or, si l'accompagnateur (trice) se retrouve dans un groupe plus lent qu'à ses habitudes, il/elle doit respecter la vitesse du peloton ;
- Lors de sortie, la vitesse d'un peloton est déterminée par l'encadreuse en appuie avec le groupe. Le club Les Cyclopétards encourage les femmes à se dépasser, toutefois ce n'est pas un club compétitif. L'accompagnateur (trice) doit se conformer et respecter la vitesse du peloton et les capacités des femmes membres du peloton. L'encadreuse ou tout membre Cyclopétards d'un peloton peut décider à tout moment dans la sortie de demander un arrêt et réitérer les règles ; soit de rester groupé et s'assurer qu'aucune cycliste n'est larguée.